



COMMUNE  
DE  
**SAINTE ANASTASIE**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Mercredi 23 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 23 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasia régulièrement convoqué le 18 mars 2022, s'est réuni au foyer communal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire,

**PRESENTS** : MM TIXADOR Gilles - CHABAUD Laurent - Mme FOURES Josiane – M. FABRE Alain – Mme HURLIN Régine – M. HIBSCHELE Jean-Marc — Mme PANAFIEU Blandine - Mmes POULLET Danielle – BAECKER Sybille - Marie-Gil SCHMITT – GIBOULET ARNAUD Sophie - MM COULON Daniel – AUBIN Dimitri (arrivé à 20h40) – Alain BECHARD – James NEVEU - Mmes DE CORO Jessica – Nadia MENALDO KEBDANI – M. ALTIER Jonathan – M. REBUFFAT Jacky -  
(19 votants)

-----  
Les points suivants ont été adoptés par le conseil municipal :

1. Désignation du secrétaire de séance

Madame Sophie GIBOULET ARNAUD a été désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du 16 février 2022

Après demandes de modifications, le procès-verbal est approuvé par 18 voix pour et 1 abstention (B.PANAFIEU).

3. Subventions aux associations

La liste des subventions à verser aux associations, pour un montant total de 2450.00 €, est approuvée à l'unanimité.

4. Subvention de 4000.00 € au CCAS

La subvention de 4 000 €, à verser en 2 fois au CCAS, est approuvée à l'unanimité.

5. Compte de gestion 2021 du trésorier de Saint-Chaptes

Le conseil municipal a approuvé le compte de gestion 2021 tenu par le trésorier de Saint-Chaptes, en parallèle de la comptabilité tenue par la commune :

Dépenses d'investissement : 543 072.15 €

Recettes d'investissement : 1 135 021.23 €

Dépenses de fonctionnement : 1 123 369.11 €

Recettes de fonctionnement : 1 451 887.94 €

*Porte des Gorges du Gardon - Site classé*

## **6. Compte administratif 2021 de la commune**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2021 tenue par la commune, dont les écritures tiennent compte des résultats de l'année n-1, et arrêté aux montants suivants :

Investissement :

Dépenses 1 124 679.07 €

Recettes : 1 135 021.23 €

Fonctionnement :

Dépenses : 1 123 369.11 €

Recettes : 1 616 772.31 €

## **7. Affectation du résultat 2021**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de l'année 2021 selon les modalités ci-dessous :

300 000.00 € au compte 1068 pour financer une partie des investissements en 2022,

193 403.20 € à reporter au compte 002 pour financer une partie des dépenses de fonctionnement.

## **8. Taux d'imposition 2022**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le maintien des taux d'imposition, qui n'ont pas augmenté depuis 2018 :

TF : 23.15 (+ 24.65 du conseil départemental)

TFNB : 55.00

## **9. Budget primitif 2022**

Le budget primitif est adopté à l'unanimité et arrêté aux montants suivants :

FONCTIONNEMENT : 1 648 399.35 €

INVESTISSEMENT : 1 174 309.48 € €

## **10. Tableau des effectifs au 01.01.2022**

Le tableau des effectifs tel que présenté au conseil municipal, qui fixe à 18 postes dont 1 vacant (départ en retraite non remplacé), est approuvé à l'unanimité.

## **11. Délégation de signature pour dossier d'urbanisme**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la délégation de signature à Monsieur Alain FABRE pour un dossier d'urbanisme déposé par le maire.

## **12. Questions diverses**

Remise des prix de la course des 3 clochers, dimanche 27 mars à partir de 12h00 à l'espace Paul Maubon

Date de l'élection présidentielle : 10 et 24 avril 2022, de 8h00 à 19h00.

Le Maire,  
Gilles TIXADOR

